

Comprendre l'impact des permis de l'Autorité de Désignation Résiduelle sur votre communauté

Quel est le problème ?

L'eau de pluie qui tombe sur des surfaces dures, telles que les parkings et les toits, peut absorber des polluants qui sont ensuite transportés dans les rivières locales. Ces eaux de ruissellement polluées, appelées « eaux pluviales », s'écoulent sur ces surfaces dures directement dans les égouts collecteurs, de sorte que le sol et les plantes n'ont pas la possibilité d'absorber l'eau de pluie et de filtrer les polluants. Ces polluants peuvent entraîner la prolifération d'algues vertes qui peuvent nuire à l'homme, à la faune et aux animaux domestiques. De plus, les bactéries provenant des déjections des chiens et des animaux sauvages peuvent rendre les eaux impropres à la baignade et à la pêche aux coquillages.



Les proliférations d'algues peuvent nuire à la faune.

Malgré le travail remarquable accompli par de nombreuses personnes au fil des ans pour assainir les rivières, les lacs et les ruisseaux des bassins versants des rivières Charles, Mystic et Neponset (les zones concernées par cette mesure d'autorisation), le ruissellement des eaux pluviales reste la plus grande source de pollution de l'eau.

Qu'est-ce que la « RDA » et à qui s'applique-t-il ?

L'EPA peut utiliser son « Autorité de Désignation Résiduelle » (RDA, pour *Residual Designation Authority*) en vertu de la loi fédérale sur l'eau (*Clean Water Act*) pour délivrer des permis à certains propriétaires privés afin de les obliger à réduire la pollution de leurs eaux de ruissellement. En vertu de cette autorité, l'EPA prévoit de délivrer des permis à certaines propriétés industrielles, commerciales et institutionnelles privées dans les bassins versants des rivières Charles, Mystic et Neponset qui ont un ou plusieurs acres de surfaces dures, parfois appelées « surfaces imperméables », telles que les parkings et les toits. (À titre de comparaison, une acre correspond à peu près aux trois quarts d'un terrain de football).

Que devront faire les propriétaires qui recevront un permis ?

Les propriétaires qui recevront un permis devront empêcher ou réduire les eaux pluviales polluées de quitter leur propriété. Ils pourront choisir parmi une série d'options qui peuvent inclure, par exemple, la réintroduction des eaux pluviales dans le sol par le biais de jardins pluviaux et la plantation d'arbres là où le sol peut filtrer les polluants. Un autre exemple serait de diriger l'eau de pluie des parkings vers le sol. Les propriétaires terriens peuvent également choisir d'éliminer les engrais et de retirer les feuilles du sol avant que les eaux pluviales ne les entraînent dans les rivières, les lacs et les ruisseaux, grâce à des activités telles que le balayage des parkings et des rues.

Quels sont les avantages de ces permis pour les collectivités ?

Les permis RDA permettront d'assainir les rivières, les lacs et les cours d'eau. Par ailleurs, ces efforts peuvent conduire à une meilleure gestion des inondations dans certaines communautés, les propriétaires terriens s'efforçant d'empêcher l'eau de pluie de quitter leur propriété. Ces efforts pourraient rendre les quartiers plus verts et plus beaux, avec des avantages potentiels tels que des températures urbaines plus fraîches lors des journées chaudes grâce à l'augmentation de la plantation d'arbres. Pour plus d'informations sur les avantages de ces approches, voir [https:// www.epa.gov/green-infrastructure](https://www.epa.gov/green-infrastructure).

Que devront faire les propriétaires et les locataires ?

Les propriétaires et les locataires résidentiels ne recevront pas de permis. Cependant, chacun peut contribuer à prévenir la pollution des eaux pluviales en réduisant ou en éliminant l'utilisation d'engrais pour les pelouses, en balayant les feuilles dans les rues et sur d'autres surfaces dures, en ramassant et en éliminant correctement les déjections canines ainsi qu'en remplaçant les surfaces dures par des jardins, des arbres, des revêtements perméables et d'autres surfaces qui absorbent l'eau de pluie.

Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

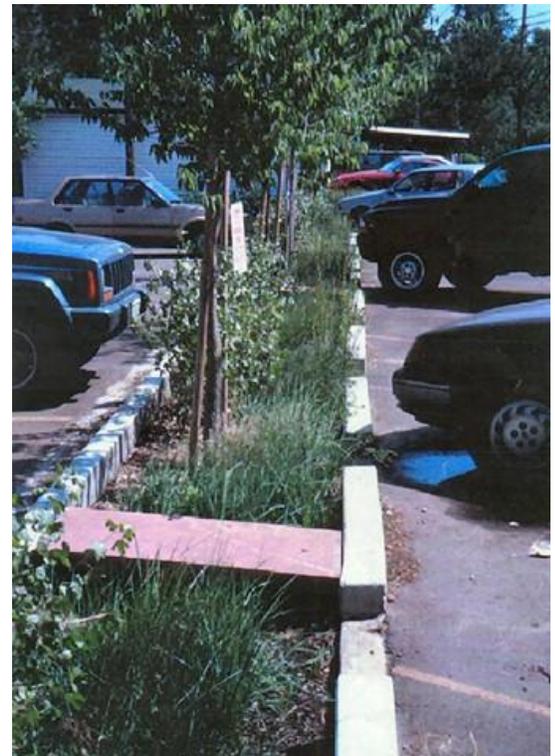
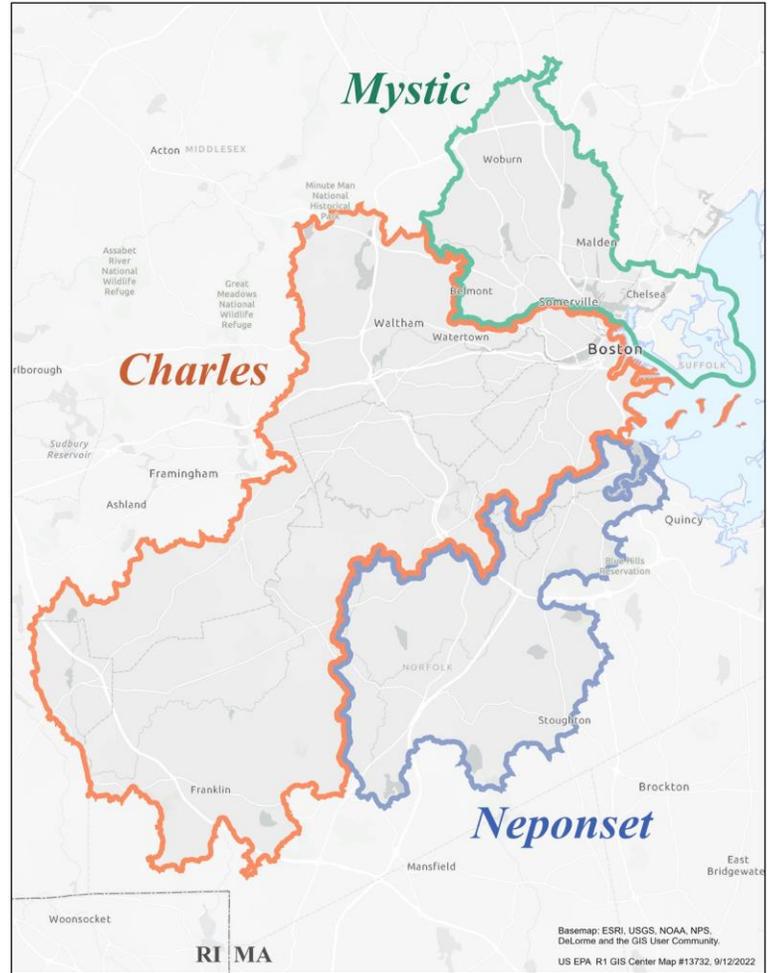
Le site web de l'EPA contient toute une série d'informations utiles sur cet effort, y compris la base technique et juridique de ces autorisations, des présentations et d'autres outils et ressources utiles. L'EPA acceptera également les commentaires du public sur son projet de permis qu'elle prévoit de publier plus tard en 2024. Une annonce sur la manière de participer à ce processus de consultation publique sera publiée sur le site web.

Site web RDA de l'EPA :

<https://www.epa.gov/npdes-permits/watershed-based-residu-al-designation-actions-new-england>

Qui puis-je contacter si j'ai des questions ?

- Envoyez un courriel à : R1.RDA@epa.gov
- L'EPA souhaite connaître votre avis et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. La boîte aux lettres électronique est vérifiée régulièrement et l'EPA répond aux questions dans les meilleurs délais.



Solution de jardinage pluvial pour l'écoulement des eaux d'un parking.